



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

CABINET

Bureau des sécurités

Service interministériel de
défense et de protection civile

Affaire suivie par : Grégory PRATS

Tell : 05 63 45 62 26

gregory.prats@tarn.gouv.fr

Albi, le

27 MAI 2019

Le préfet du Tarn

à

Mesdames et messieurs les maires

Objet: Lutte contre le moustique tigre

Pièces jointes : arrêté du 19 avril 2019, communication de l'Ars

Le moustique tigre est implanté dans l'ensemble du département depuis quelques années. Ce moustique, vecteur de maladies comme la Dengue, le Zika ou le Chikungunya, nécessite une surveillance renforcée. Celle-ci est mise en place du 1^{er} mai au 30 novembre, durant la période où cet insecte est le plus actif.

Afin de lutter contre la prolifération du moustique tigre, une cellule départementale a été mise en place pour mettre en œuvre des mesures de prévention et de traitement qui font l'objet d'un arrêté préfectoral ci-joint.

Vous trouverez en complément de cet arrêté quelques conseils simples à appliquer pour limiter la reproduction et la multiplication dans vos territoires du moustique tigre.

Je compte sur votre implication dans cette action de prévention de santé publique.

bien à vous,

Pour le Préfet
et par délégation,
Le directeur de cabinet,


Florent FARGE